



Grain d'SEL

VOLUME 47, NUMÉRO 6

2020-01-23

**DANS CE
NUMÉRO :**

Congés de cotisation syndicale

**Congés de
cotisation
syndicale**

1 Lors du conseil général des personnes déléguées du 17 décembre dernier, les délégués présents ont procédé à l'adoption de nos prévisions budgétaires pour l'année 2019-2020. **Ces prévisions comportent 4 congés de cotisations qui s'appliqueront sur les paies que vous recevrez les 6 février, 20 février, 5 mars et 19 mars.**

**Journée
pédagogique
enseignants 6e**

1

Journée pédagogique accordée au personnel enseignant de 6^e année pour fins de correction de l'épreuve d'écriture du MESS

**Ristourne La
Personnelle**

1

**Motions de
l'Assemblée
nationale**

2

**Formation
professionnelle**

2

Vous avez été plusieurs à nous interpellier sur le changement de pratique de la commission scolaire pour la correction des épreuves d'écriture de janvier 2020 en 6^e année du primaire. En effet, contrairement aux années passées et à ce que prévoit la convention collective, la journée pédagogique que la commission scolaire offrait s'est transformée en journée de libération. Nous sommes conscients qu'il y a une différence importante entre une journée pédagogique et une journée de libération. Dans le premier cas, les élèves ne sont pas en classe alors qu'ils y sont lors d'une journée de libération, ce qui implique que vous vous sentirez obligé de préparer du travail pour la personne suppléante.

**Personnel à statut
précaire
(concours)**

2

**Formation
Mouvement de
personnel**

2

Ristourne La Personnelle

Les ristournes, un avantage concret d'être membre de la CSQ!

Grâce au partenariat entre la CSQ et [La Personnelle](#), les personnes assurées avec le régime Les protections RésAut CSQ recevront une ristourne en 2020. Les nouveaux membres assurés jusqu'au 31 décembre 2020 peuvent aussi profiter de cet avantage!

En savoir plus [□ https://bit.ly/2QQJxQs](https://bit.ly/2QQJxQs)

KARINE RONDEAU

Responsable de
l'information

Alexandra Mailloux, secrétaire

Motions de l'Assemblée nationale

Vous trouverez, en pièces jointes, les deux motions de l'Assemblée nationale relatives à l'amélioration des conditions de travail des enseignantes et enseignants. Celle du [21 février 2019](#) est un extrait tiré du Journal des débats, alors que celle du [2 octobre 2019](#) avait été transmise aux organisations syndicales avec le sceau de l'Assemblée nationale. Soyez assurés que ces deux motions seront maintes fois rappelées à nos vis-à-vis patronaux tout au long de la présente négociation.

Le 3 février, François Breault rencontrera la députée de Joliette, Mme Véronique Hivon, qui est la porte-parole de son parti en matière d'éducation afin de la sensibiliser à nos demandes et de discuter des demandes patronales.

Formation professionnelle

La présidente de la FSE a publié une lettre qui s'adresse au gouvernement et qui met en relief certains enjeux de la FP dans le contexte actuel de rareté de main-d'œuvre. Vous pouvez lire le texte de Josée Scalabrini en utilisant le lien suivant : bit.ly/38pTn1l

Il est à noter qu'une erreur s'est glissée à la page 13 du document sur les modifications au règlement sur les autorisations d'enseigner. En effet, dans la case abordant le 1^{er} renouvellement de la seconde autorisation provisoire d'enseigner (première colonne du tableau), il aurait dû être indiqué que celle-ci est **valide pour une période de 5 ans**, et non pour une période de 3 ans, comme mentionné.

Personnel à statut précaire (concours : congé sans soucis)

Ce concours est ouvert au **personnel à statut précaire** travaillant pour un employeur du domaine de l'éducation, soit à temps partiel OU temporaire OU à contrat OU ne possédant pas une pleine tâche et qui **soit membre ou non membre de la Caisse Desjardins de l'Éducation**. Les responsables des services éducatifs sont également admis. L'employeur doit avoir une adresse au Québec. Le relevé de paie ou preuve du contrat permettra d'identifier les « participants admissibles ».

Pour participer :

Il s'agit simplement de compléter le formulaire en ligne sur le www.caisseeducation.ca/conge-sans-souci. Les règlements du concours figurent aussi à cet endroit.

Formation Mouvement de personnel

Le 11 mars prochain, à la salle André-Hénault, se tiendra une formation concernant le mouvement de personnel.

La rencontre débutera vers 17 h et un souper vous sera offert sur place.

Pour vous inscrire, contactez Alexandra au 450 753-4226 au poste 226 ou par courriel au amailloux@selcsq.net.